

Sommaire

Le mot du Président

*Nouvelle composition du Conseil de la
Société et de son Bureau*

Prix de thèse

Activités de la Société

Le mot des Trésoriers

Le mot du Secrétaire général

Agenda

*-9-11 juin 2011 : colloque annuel de la
SFDI (Poitiers – « La nationalité »)*

*- automne 2011 : journée d'études,
« Femmes et droit international » (Paris)*

*- Prix de thèse de la SFDI, date limite de
candidature pour la prochaine
campagne : 03 janvier 2012 pour les
thèses soutenues durant l'année 2011*

Appel de cotisation

*L'appel de cotisation pour 2011 est
annexé à la présente lettre d'information
(page 4)*

Le mot du Président

A la suite des élections du nouveau bureau, Frédérique Coulée désire prendre du recul. Je la remercie vivement pour le travail difficile qu'elle a accompli comme secrétaire générale adjointe. Elle a engagé d'importantes initiatives intéressant la vie concrète de nos sociétaires. Yann Kerbrat prend le relais.

A l'occasion de la refonte de notre site internet, le temps est venu de faire le point.

Nos activités traditionnelles se poursuivent. Les colloques ont trouvé un nouvel équilibre, avec la combinaison des séances plénières et des ateliers. Le rythme de publications est tenu, grâce à notre efficace collaboration avec les éditions Pedone. Sentinelle connaît un succès croissant et devient un instrument de travail irremplaçable pour tout juriste francophone. Nous le devons à l'efficacité de l'équipe de jeunes chercheurs animée par Philippe Weckel.

Certaines de nos idées n'ont pas rencontré d'écho appréciable. Il en est ainsi de la carte des enseignements de droit international. Nos universités, nos centres de recherches ont d'autres moyens de se faire connaître. D'autres doivent être reprises et mises à jour. Le fichier des thèses en cours est un instrument utile, non seulement pour la recherche, mais pour permettre aux thésards de se mettre en relations lorsqu'ils travaillent sur un domaine proche. Il a besoin d'un aggiornamento. La section Jeunes, toujours dynamique, vient de renouveler son bureau. Elle pourrait mieux utiliser notre site internet.

Les projets et les idées ne manquent pas. Leur réalisation dépend de chacun d'entre nous. Malgré leur bonne volonté, le conseil et le bureau ne suffisent pas à la tâche. Nous avons besoin de tous pour faire vivre notre Société.

Jean-Pierre Cot

***Nouvelle composition du Conseil
de la Société et de son Bureau***

A la suite du renouvellement partiel du Conseil de la Société lors de l'Assemblée générale réunie à Orléans le 4 juin 2010, le Conseil est désormais ainsi composé : G. Bastid-Burdeau, M. Bennouna, G. Cahin, Th. Christakis, O. Corten, J.-P. Cot, F. Coulée, Y. Daudet, E. Decaux, J.-L. Florent, M. Forteau, G. Guillaume, Y. Kerbrat, M. Kohen, Ph. Lagrange, S. Lemaire, R. Maison, A. Pellet, H. Ruiz Fabri, S. Sur, S. Touzé, S. Szurek.

Le renouvellement du Bureau a eu lieu lors de la réunion du Conseil du 2 octobre 2010.

M. Jean-Pierre Cot, professeur émérite de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Juge au Tribunal international du droit de la mer, a été réélu président.

Ont été réélus comme vice-présidents M. Gilbert Guillaume, Juge et ancien Président de la Cour internationale de Justice, et Mme Geneviève Bastid-Burdeau, professeure à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne).

Ont également été réélus : comme secrétaire général, M. Mathias Forteau, professeur à l'Université Paris Ouest, Nanterre-La Défense ; comme trésorier, M. Théodore Christakis, professeur à l'Université de Grenoble ; et comme trésorier adjoint, M. Philippe Lagrange, maître de conférences à l'Université de Poitiers. Yann Kerbrat a été élu par ailleurs secrétaire général adjoint. Il succède à Frédérique Coulée, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat et qui trouvera ici les remerciements de la Société pour le travail accompli à son poste.

Prix de thèse

Attribution des prix en 2010 (travaux de l'année 2009)

Le prix Suzanne Bastid a été attribué à Mlle Claire Crépet Daigremont pour sa thèse consacrée à *La clause de la nation la plus favorisée* (11 mai 2009, Université Paris II).

Le prix Jacques Mourgeon a été attribué à Mlle Mihaela Ailincăi pour sa thèse portant sur *Le suivi du respect des droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe. Contribution à la théorie du contrôle international* (8 décembre 2009, Université de Grenoble).

Attribution des prix de l'année 2011 (travaux de l'année 2010)

Les commissions qui attribueront les prix en 2011 sont composées :

- pour le prix Suzanne Bastid, de MM. et Mme les professeurs E. Decaux (Université Paris II, Panthéon-Assas), M. Kohen (IHEDI, Genève) et F. Poirat (Université Paris XI).

- pour le prix Jacques Mourgeon, de MM. et Mme les professeurs L. Burgorgue-Larsen (Université Paris I, Panthéon-Sorbonne), J. Dhommeaux (Université de Rennes) et S. Touzé (Université de Poitiers)

Les prix seront décernés, comme à l'accoutumée, lors du dîner de gala de notre colloque annuel (en juin 2011).

Attribution des prix en 2012 (travaux de l'année 2011)

Pour rappel, le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2011, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 03 janvier 2012, pour une attribution du prix en juin 2012 (modalités de candidatures disponibles sur le site Internet de la SFDI, www.sfdi.org).

Activités de la Société en 2011

Après les deux manifestations de l'année 2010 consacrées en juin à *L'eau en droit international* (colloque d'Orléans) et en octobre aux *Pratiques comparées du droit international en France et en*

Allemagne (journées franco-allemandes de Paris) la SFDI tiendra notamment en juin 2011 son colloque annuel à Poitiers sur le thème de *la nationalité* et une journée d'études à l'automne 2011 (à Paris) sur le thème *Femmes et droit international*.

Colloque de Poitiers, juin 2011

Le prochain colloque de la Société aura lieu à l'Université de Poitiers, les 9, 10 et 11 juin 2011. Il portera sur *La nationalité*. Voici son programme provisoire :

Jeudi 9 juin 2011

13h30 : Accueil des participants et messages de bienvenue

Thème n°1. Les fondements du droit international de la nationalité

14h : La notion de nationalité en droit international, entre unité juridique et pluralité conceptuelle

14h30 : L'identification des sources du droit international de la nationalité

15h : L'articulation des sources du droit de la nationalité

Thème n° 2. L'Etat et la nationalité

16h10 : Les compétences de l'Etat en matière d'octroi et de déchéance de la nationalité

16h35 : L'opposabilité et la preuve de la nationalité de l'Etat en droit international

17 h 00 : Débats

18 h 30 : Cocktail offert par la municipalité de Poitiers

Vendredi 10 juin 2011

Thème n° 3. Nationalité et condition juridique de la personne en droit international

9h30 : De la reconnaissance d'un « droit à la nationalité » en droit international

9h55 : Le droit international et l'extradition des nationaux

10h20 : Nationalité et minorités en droit international

10h45 : Débats

11h15 : Pause

Thème n° 4. Problématiques spécifiques de détermination juridique du lien de nationalité

11h30 : Les changements collectifs de nationalité

11h55 : La nationalité et le « choix du forum », manifestations et limites contentieuses

12h20 : Débats

13h : Déjeuner à la Faculté de droit de Poitiers

Ateliers

14h30

Atelier n° 1. Nationalité et protection internationale des droits de l'homme

Atelier n° 2. Nationalité et conflits armés

15h45 : Pause

16h15

Atelier n° 3. Nationalité et discriminations en droit international

Atelier n°4. Nationalité et activités transnationales

17h30 : Assemblée Générale de la SFDI

20h15 : Dîner de gala

Samedi 11 juin 2011

9h : séance d'actualité

10h30 : Pause

Thème n° 5. Les phénomènes de mutation juridique de la nationalité en droit international

10h45 : La nationalité dans le cadre des juridictions et des organisations internationales

11h05 : Les statuts juridiques alternatifs ou complémentaires à la nationalité

11h25 : Conclusions générales

Le mot des Trésoriers

Chers Sociétaires ne craignez pas la remontée des taux et de l'inflation ! Fidèle à ses Membres, la SFDI maintient depuis des années les frais d'adhésion à des niveaux stables et raisonnables.

Pourtant les activités de la Société sont, comme le constaterez à la lecture de cette lettre d'information, de plus en plus importantes. Organisation de colloques et de journées d'études, publications, attribution de deux prix de thèse, aide aux jeunes chercheurs, sans oublier nos deux grands chantiers en cours : refonte du site internet de la Société

et édition d'un nouvel annuaire des membres de la SFDI. Ces activités sont coûteuses et la SFDI ne peut compter que sur les contributions de ses membres. Est-il nécessaire de rappeler à cet égard combien il est important que les Sociétaires s'acquittent de leur cotisation le plus tôt possible.

Ayant souvent été sollicités à propos de l'envoi des ouvrages (colloque et journées d'études) par les éditions Pedone nous aimerions rappeler que la cotisation de base de 70 euros n'inclut pas l'envoi des ouvrages à domicile qui doivent donc être retirés directement aux Editions Pedone (13, rue Soufflot - 75005 Paris, RER B station Luxembourg) ou lors du colloque annuel de la SFDI. Les membres de la SFDI qui ne sont pas en mesure de retirer ainsi eux-mêmes les ouvrages et qui souhaitent les recevoir par courrier chez eux doivent verser 10 euros supplémentaires (pour la France comme pour l'étranger). Nous prions donc les membres qui n'ont pas payé cette cotisation supplémentaire relative aux frais d'envoi au titre de l'année 2010 de le faire lors du versement de la cotisation 2011 afin de pouvoir recevoir tous les ouvrages à leur domicile.

Les montants de la cotisation 2011 restent donc identiques aux années précédentes et sont les suivants :

- 70 Euros (*sans envoi* des ouvrages à domicile) ;
- 80 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile) ;
- Pour un couple : 105 Euros (*sans envoi* des ouvrages à domicile) 115 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile) ;
- Pour les étudiants : 8 Euros (*sans droit* aux ouvrages) ; 32 Euros (*avec droit* aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile).

Afin de faciliter la tâche des Sociétaires et de permettre le

règlement rapide des cotisations, les Trésoriers aimeraient aussi rappeler les points suivants :

- Sauf indication contraire de votre part, le trésorier retient l'adresse qui figure sur le chèque pour l'envoi des ouvrages.

- Il est essentiel de bien faire apparaître son nom, si possible sans titre préalable, sur les bordereaux de virements bancaires pour que le trésorier puisse identifier avec précision le Sociétaire auteur du virement.

- Pour les Sociétaires assujettis à l'impôt sur le revenu en France qui souhaitent bénéficier d'une réduction d'impôt, les reçus sont envoyés à la fin du mois de mars.

Conscients des difficultés que certains de nos membres ont parfois pu rencontrer lors du paiement en ligne, nous mettons tout en œuvre pour que ces problèmes techniques soient résolus dans les meilleurs délais.

En annexe à cette lettre d'information vous trouverez l'appel à cotisations 2011 et des informations précises concernant les différentes modalités vous permettant de vous acquitter de votre contribution.

Avec nos cordiales salutations,

*Le Trésorier, Théodore Christakis
Le Trésorier-Adjoint, Philippe
Lagrange*

Le mot du Secrétaire général

Nouveaux membres

Le nombre de nouveaux membres admis depuis le 1^{er} janvier 2010 continue de montrer toute l'attractivité de notre Société. Treize membres actifs nous ont rejoints depuis cette date ainsi que vingt-six membres étudiants.

Nous rappellerons qu'il suffit pour faire acte de candidature aux fins de devenir membre actif de la Société d'envoyer au Secrétaire général un courriel (mathias.forteau@scarlet.be)

en ce sens, en y joignant un curriculum vitae. Pour les membres étudiants, il convient de mentionner par ailleurs le nom du membre actif ayant accepté de les parrainer (v. l'article 3 des Statuts).

Prix de thèse

Cette année, onze personnes ont fait acte de candidature au prix Suzanne Bastid et six au prix Jacques Mourgeon, soit un peu moins que l'année précédente, qui avait été exceptionnelle, et un peu plus que la moyenne des années antérieures, ce qui confirme la bonne santé de la recherche francophone en droit international.

Projets de l'année 2011

L'année 2011 devrait en particulier voir aboutir deux projets importants pour la vie de la Société.

D'une part, la refonte du site Internet de la Société, attendue depuis longtemps, est désormais lancée et devrait être finalisée pour le colloque annuel de juin. Un triple défi est lancé, celui de faire du site un outil plus attractif pour faire connaître et diffuser les activités de la Société, un instrument plus réactif, en particulier pour ce qui concerne l'actualité du droit international, enfin un support maniable et facilement utilisable par ses membres pour tout ce qui touche à leurs rapports avec la société.

Le second chantier est celui de l'édition, d'ici à la fin de l'année, d'un nouvel annuaire papier des membres de la SFDI, le plus à jour possible. C'est là une demande forte de nombreux membres, qui mérite d'être concrétisée et qui le sera dans les meilleurs délais.

Mathias Forteau

Le Trésorier

Grenoble, le 12 février 2011

Appel à cotisation 2011

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme les années précédentes, la cotisation de base s'élève à 70 euros. Toutefois, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui, n'étant pas en mesure de retirer leurs ouvrages auprès des Editions Pedone ou lors du colloque annuel, souhaitent que les ouvrages de la SFDI leur soient adressés par courrier à leur domicile (y compris à l'étranger). Voici donc la grille précise des cotisations pour l'année 2011 :

- 70 Euros (sans envoi des ouvrages de la SFDI à domicile) ;
- 80 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile)
- Pour un couple : 105 Euros (sans envoi des ouvrages à domicile) 115 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile)
- Pour les étudiants : 8 Euros (sans droit aux ouvrages) ; 32 Euros (avec droit aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile).

Pour régler votre cotisation et verser votre don :

- le paiement en ligne est opérationnel sur le site de la Société (www.sfdi.org) ;
- il vous est possible d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I., en l'envoyant au Trésorier adjoint, Philippe Lagrange (50, rue de Magnac, 86280 SAINT BENOIT) ;
- ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Muette
5 rue de la Pompe, 75116 Paris
Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14
IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814
SWIFT : BNP AFR PPP AK

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

Les ouvrages de la SFDI devant être publiés au cours du 1^{er} semestre de l'année, il serait souhaitable que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible et au plus tard avant la fin du premier semestre.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier adjoint Philippe Lagrange pour connaître l'état de votre compte auprès de la SFDI ou pour toute question relative à votre cotisation (ph.lagrange@gmail.com ou philippe.lagrange@univ-poitiers.fr).

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de mes salutations distinguées.

Théodore CHRISTAKIS